



# PROTOCOLE D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT EN MATERNELLE

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Le présent PROTOCOLE précise les modalités pratiques d'accueil des enfants de personnels prioritaires à l'école de Parc An Breac'h après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

*Protocole en vigueur à compter du 18 mai et jusqu'à nouvel ordre. Les prescriptions du présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances.*

*Document réalisé en collaboration entre l'Education Nationale et la collectivité territoriale.*

Accueils Périscolaires  
Correspondance :

Mairie de Rosporden  
CS 90092  
10, rue de Reims  
29140 Rosporden

Contacts :  
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Responsable : Roseline André  
02 98 59 22 11

accueils.periscolaires@mairie-  
rosporden.fr

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN  
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# 1 : LE PROTOCOLE SANITAIRE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, **à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

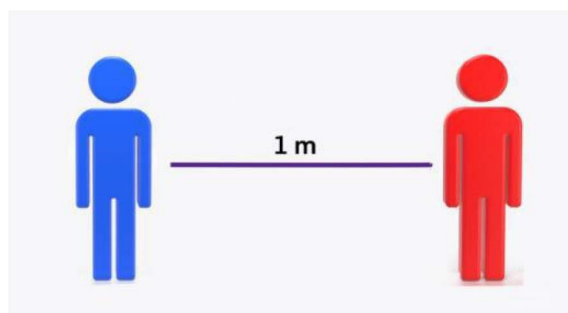
La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les médecins et les infirmiers de l'Education Nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

## IMPORTANT :

nous constatons qu'en temps normal des enfants un peu malades viennent à l'école. Dans le contexte actuel, il en ira de **votre responsabilité** de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il a le moindre symptôme lié au covid19 soit : toux, fièvre, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Toutefois, cette règle est difficilement applicable en maternelle.



L'organisation mise en place dans l'école doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

## L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRE :

Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



## LE LAVAGE DES MAINS :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau sous le contrôle étroit d'un adulte.

### **Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :**

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations; Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

## LE PORT DU MASQUE :

### – Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti projection, également appelé masque « grand public ».

**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire** dans toutes les situations.

Il appartient à chaque employeur, Education Nationale et commune de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves.

Les agents de la collectivité territoriale seront également dotés de visières.

Tous les agents de la collectivité devront impérativement s'équiper de l'ensemble des protections fournies ceci pour assurer la sécurité des publics accueillis et de ses agents.

### – Pour les élèves

Pour les enfants d'âge maternel des personnels indispensables à la gestion de la crise, le port de masque est à proscrire (risque d'étouffement).

## 2 : NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

- **-1ère étape, le nettoyage**
- **-2ème étape, la désinfection**

Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

### FRÉQUENCE :

Le nettoyage et la désinfection des sols seront effectués au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour :

- **Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, ...**
- **Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, ...**
- **Matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.**
- **Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, il sera soumis à un nettoyage de désinfection.**

### **ACTIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Les locaux seront aérés régulièrement (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).

### **PRÉVENTION DES RISQUES POUR LE PERSONNEL :**

Les produits de nettoyage doivent être utilisés dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

### **DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES :**

Les draps individuels utilisés en salle de sieste seront lavés périodiquement. La distanciation physique entre les lits sera respectée.

## **3 : SANITAIRES**

- **Les élèves iront aux toilettes en respectant la distanciation physique.**
- **Un aménagement des sanitaires sera réalisé en fonction de l'organisation du site.**
- **La ventilation des sanitaires sera assurée.**
- **Au cours de la journée, les toilettes seront réapprovisionnés en consommables.**
- **Les surfaces seront régulièrement nettoyées et désinfectées.**
- **Les poubelles seront évacuées aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par jour.**
- **Les flux d'élèves dans les sanitaires sont surveillés afin de maintenir les distanciations physiques et s'assurer de l'application des gestes barrières.**

## **4 : ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE**

Les enfants d'âge maternelle seront accueillis tous les jours sur le site de l'école maternelle de Parc An Breac'h de 7h jusque 18h45.

**Les parents restent dans le SAS et sonnent à leur arrivée.**

Les accueils et les départs se déroulent de façon échelonnée selon un planning préétabli avec chaque famille.

Il faudra respecter les distances entre personnes et chaque enfant entrera seul dans l'espace scolaire. Vous pourrez attendre dans votre voiture sur le parking si vous voyez qu'il y a déjà du monde dans le SAS ou attendre dehors en respectant le marquage de distanciation.

Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

Page 5 sur 9

Le service restauration sera assuré pour l'ensemble des élèves accueillis dans le respect de distanciation sociale. **Ce service est obligatoire** pour éviter le brassage aux entrées et aux sorties.

*Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la sécurité et le bien-être de vos enfants.*

*Toutefois, malgré le respect de ce protocole sanitaire, vous devez être bien conscients que le risque de tomber malade à l'école existe. Si vous scolarisez votre enfant, vous devez accepter le fait qu'il puisse y avoir des contacts.*

## 5 : AMENAGEMENTS DES CLASSES

Les lieux ont été réaménagés afin d'éviter le maximum de contact.

Nous avons installé des tables individuelles espacées d'1 mètre ou tables des groupes de travail qui n'accueilleront qu'un seul élève, en veillant à la distanciation entre eux et à la distanciation par rapport aux portes d'accès aux classes.

Les élèves ne seront pas placés en face à face.

Les espaces jeux seront personnalisés.

Aération des salles de classe : 15 minutes avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

## 6 : RECREATIONS

L'accès aux jeux et mobiliers de cour (cabane, train, toboggan, roues,) sera neutralisé. Nous attribuerons un vélo pour chaque enfant. Pour éviter toute tentation, il ne faudra pas apporter de petits jeux à l'école.

Un passage aux toilettes sera organisé avant et au retour de la récréation en respectant les mesures de distanciation, sous surveillance de l'enseignant de la classe ou l'agent de la collectivité en fonction des moments de la journée.

## 7 : CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT)

- **D'appliquer les gestes barrière.**
- **De maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.**
- **De ne pas porter de gants.**
- **De prendre connaissance des consignes propres à l'école.**

- D'éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées. De préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- De limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- D'échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (cuisine, bureau...).
- De limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- En amont, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- De rappeler très régulièrement les consignes.
- De mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement et les diffuser.
- D'identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et de gel hydro alcoolique et de vêtements et matériel de protection. Cette pièce fera l'objet d'une identification par affichage.

## 8 : PROCEDURE D'UN CAS SUSPECT :

### EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES CHEZ UN ÉLÈVE :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

### CONDUITE À TENIR :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Education Nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

#### EN CAS DE TEST POSITIF :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

#### EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES ÉVOCATEURS CHEZ UN ADULTE :

##### CONDUITE À TENIR :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.



## EN CAS DE TEST POSITIF :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.